

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à octroyer une aide financière exceptionnelle maximale de CHF 250'000.- à chacune des communes d'Ollon, respectivement d'Ormont-Dessus pour financer des travaux d'entretien courant sur la route du Col de la Croix avant le passage du Tour de France en juillet 202

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 24 mai 2022, à la salle du Bulletin, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Alice Genoud, Cloé Pointet, de MM Daniel Ruch (qui remplace Jean-Luc Bezençon), Vincent Jaques, Cédric Echenard, Maurice Treboux (qui remplace Pierre-Alain Favrod), Denis Rubattel (qui remplace Jean-François Thuillard), José Durussel, Stéphane Rezso, Jean-Christophe Birchler, Andreas Wüthrich (qui remplace Anne-Laure Métraux-Botteron), et de M. Jean-François Cachin, vice-président. Anne-Laure Métraux-Botteron, Jean-Luc Bezençon, Pierre-Alain Favrod, Jean-François Thuillard, Alexandre Rydlo, Pierre Volet étaient excusés.

Accompagnaient Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH : MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Cheffe de Département a présenté un contexte, un objet et des solutions exceptionnels en lien avec cet EMPD.

Ce tronçon de route est concerné par une étape importante du Tour de France, qui passera par le col de la Croix. Les communes concernées ont approché le canton pour connaître les possibilités de financement par l'Etat des travaux de réfection de la route qu'il y aurait lieu de faire, une fois les constats effectués, à l'issue de la fonte des neiges. À l'issue de leur examen, les services de l'Etat, et notamment la DGAIC et le SAGEFI, ont conclu qu'il n'y avait pas de base légale permettant la prise en charge de ces travaux, qui incombent aux communes d'Ormont-Dessus et Ollon, par le canton. Les milieux touristiques et les organisateurs ont aussi sollicité le canton.

Il a ainsi été demandé aux deux communes d'évaluer l'ampleur des interventions nécessaires, ce qui a été rendu possible le 6 mai 2022, une fois la route à nouveau praticable en fin de saison hivernale. Le Conseil d'Etat a ensuite validé cet EMPD en urgence. En effet, l'étape du tour de France a lieu le 10 juillet 2022. Il s'agit d'octroyer un soutien exceptionnel de CHF 250'000 à chacune des deux communes, par un décret-loi, pour un événement lui aussi exceptionnel.

Les raisons justifiant cet investissement sont avant tout liées à la capacité financière des communes, qui ne leur permet pas de financer ces travaux. Par rapport à la situation existante, dont on ne peut se satisfaire, l'enjeu est ensuite lié au positionnement touristique, économique et in fine à l'image du canton. Il s'agit de

soutenir la destination touristique des Alpes vaudoises, à l'issue d'une période compliquée en lien avec la pandémie, dans un contexte de repositionnement d'une offre quatre saisons. En effet, dans le cadre du programme Alpes vaudoises 2020, l'orientation vers un tourisme quatre saisons est un objectif stratégique du Conseil d'Etat, afin de ne plus être exclusivement tributaire de la neige. Le focus que permet le Tour de France est une carte de visite importante pour le volet estival des Alpes vaudoises.

Au niveau technique, la planéité de la route n'est pas régulière. Cela pose des problèmes de sécurité, notamment pour l'usage particulier qui en sera fait lors du passage du Tour de France, avec des coureurs cyclistes qui vont vite, surtout à la descente. La caravane du tour, constituée de nombreux véhicules, va également passer par cette route.

Un relevé du terrain a été effectué pour identifier les endroits où des travaux sont nécessaires. La route sera rabotée aux endroits nécessaires, et une couche de revêtement entre 2 et 5 cm sera posée à chaud. Les tronçons concernés vont de 10 à 150 mètres. Ces travaux sont simples et les fondations de la route ne seront pas touchées.

La dépense est considérée comme nouvelle. Elle doit être compensée intégralement sur le budget de fonctionnement de la DGMR, sur le compte des subventions aux communes, sous réserve de la décision du Grand Conseil.

3. DISCUSSION GENERALE

Les précisions demandées par les membres de la commission ont concerné les thèmes suivants.

Procédure et calendrier des travaux

Si plusieurs commissaires ont déclaré comprendre l'urgence avec laquelle ces travaux doivent être réalisés, ils ont également relevé que l'itinéraire du Tour de France était connu depuis longtemps et se sont étonnés que les communes concernées n'aient pas réagi en août ou septembre 2021 déjà.

Se sont ensuite posées les questions du calendrier des travaux et du temps restant pour les réaliser, d'ici au 10 juillet 2022. Un commissaire a également voulu savoir si ces travaux étaient soumis aux marchés publics, si l'entreprise avait déjà été désignée et était prête à réaliser les travaux.

Le département a répondu que ces travaux étaient soumis aux marchés publics. Au vu des seuils (CHF 250'000), ils ont été attribués de gré à gré par les communes. Ces travaux ont été adjugés à une entreprise connue, avec un devis disponible. Les travaux sont prévus pour durer 10 à 15 jours en fonction de la météo. La disponibilité de l'entreprise est assurée et les travaux pourront être réalisés avant le 10 juillet prochain, sous réserve de l'adoption de l'EMPD par le Grand Conseil.

Les sommes prévues sont intégralement subventionnées, les factures seront honorées par le canton, et cela n'a pas d'impact sur le délibérant communal. En revanche, les communes vont commander et assurer le suivi des travaux.

Durabilité du revêtement, sécurité et pertinence de l'investissement

Cette route n'est ouverte que durant la période estivale et les derniers travaux datent de 1971. Cependant, seuls les tronçons nécessaires seront réparés et non l'intégralité des 14,5 km de la route. Refaire l'intégralité coûterait plusieurs millions. Le rabotage et la pose du tapis seront pérennes. Il est remarqué qu'en France aussi, certaines routes de col sont rénovées juste avant la course.

Il s'agit avant tout d'une obligation en termes de sécurité, en raison d'une fréquentation extraordinaire de cette route menant au Col de la Croix par des milliers de personnes. Les images télévisées seront retransmises dans de très nombreux pays, et en cas d'accident, le scandale ne retomberait pas sur le défaut d'entretien des communes, mais bien sûr le pays, et le canton de Vaud.

Un commissaire se fait néanmoins l'avocat des citoyennes et citoyens qui se fichent que le Tour de France passe par le canton de Vaud. Il propose de refuser un tel décret, non parce qu'il n'y a rien à faire, mais parce que l'on ne met l'accent que sur le Tour, et non sur la plus-value de cet entretien ainsi que sur la fréquentation de cette route par les autres cyclistes le reste du temps. Il déplore le manque d'informations sur la rentabilité de cet investissement et sur les autres entretiens nécessaires.

Autres possibilités de subventions

Ces routes desservent des pâturages et la possibilité pour les communes de recevoir des subventions par le biais des améliorations foncières (AF) a été explorée. Mais avec une route qui mesure 6 mètres de large, les subventions auraient été ramenées à la largeur prévue d'un chemin AF, soit 3 mètres. Et avec une subvention de 5%, les objectifs financiers pour les communes n'auraient pas pu être atteints.

Problème du précédent

Plusieurs commissaires ont insisté sur le fait d'éviter que ce type d'EMPD ne devienne la porte ouverte à la demande de subventions pour des communes qui n'auraient pas réalisé les entretiens à temps lors d'une manifestation sportive.

Cet objet est un cas très particulier. En effet, les communes et les organisateurs ont sollicité le canton relativement tardivement. Ils n'ont pas forcément mesuré l'ampleur et la complexité de la demande au vu des bases légales disponibles. Cet EMPD est la meilleure manière de concilier les intérêts, entre bases légales et soutien indispensable pour assurer le bon déroulement du Tour de France. Les conditions doivent être à la hauteur des enjeux. Et les retombées économiques et en termes d'images du Tour de France sont sans commune mesure avec d'autres événements sportifs qui ont lieu dans le canton de Vaud. Le ratio cout efficacité nécessite cette intervention. Enfin, la particularité de cette route est d'être un col, exposé, en altitude, fermé en hiver, et situé dans des communes à faible capacité financière.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

La parole n'est pas utilisée.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 12 voix pour, 1 contre et aucune abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par 12 voix pour, 1 contre et aucune abstention.

L'art. 3 du projet de décret est adopté par 12 voix pour, 1 contre et aucune abstention.

L'art. 4 du projet de décret est adopté par 12 voix pour, 1 contre et aucune abstention.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté par 12 voix pour, 1 contre et aucune abstention.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 25 mai 2022.

Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Cachin